

AVIS PUBLIC

Est par la présente donné par le soussigné, directeur général et secrétairetrésorier de la municipalité régionale de comté (MRC) des Basques que lors de la séance ordinaire du Conseil de la MRC des Basques qui s'est tenue le 20 avril 2022, a été adopté le règlement no 286 ayant pour titre « Règlement no 286 décrétant un emprunt de 16 700 \$ pour pourvoir aux frais de refinancement du règlement no 179 pour le développement d'infrastructures du Parc du Mont St-Mathieu de la MRC des Basques ».

Copie dudit règlement peut être consultée au bureau du soussigné, au 400-2, rue Jean-Rioux à Trois-Pistoles.

Donné à Trois-Pistoles ce 10^e jour du mois de juin 2022.

Claude Dahl, Directeur général et secrétaire-trésorier MRC des Basques